Ventes à Enchère.

PAR GEORGES BRIGHT, encanteur.

SUCCESSION DE M. H. MEZER—Le vendredi, 21 septembre 1827, à midi, devant la Bourse, en la Nouvelle-Orléans, par ordre de la Cour de Première Instance, section de M. Canon, juge, et en vertu d'un mandat de vente à moi adressé par le greffier de ladite Cour, en date du 5 septembre 1827, dûment enregistré, en faveur de Mme Marie Louise Mezer, épouse de Jean Baptiste Mezer, de la susdite ville, agissant pour elle-même et comme tutrice de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit feu Jean Baptiste Mezer, contre la succession dudit feu Jean Baptiste Mezer, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, les biens ci-après désignés, appartenant à ladite succession, savoir :

Un lot de terre situé en la Nouvelle-Orléans, dans la rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, numéro 1 de la Division Nord, ayant 30 pieds de face sur la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations dessus construites, consistant en une maison de maître, cuisine, écurie, etc., etc., etc.

Conditions : Comptant.

Les biens ci-dessus sont vendus pour satisfaire aux réclamations de la succession de feu Jean Baptiste Mezer, et pour être partagés entre les héritiers.

Le vendeur ne donnera aucune garantie, excepté celle de droit.

Les frais de vente seront payés par l'acquéreur en sus de son enchère.

Les biens seront livrés à l'acquéreur par devant H. G. Canon, W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des hypothèques.

N. B. Le jour de la vente sera fixé par l'encanteur dans les journaux anglais et français.

14 sept.

SUCCESSION CONSIDÉRABLE.

SUCCESSION DE FANCHON—Lundi, le neuf octobre prochain, à midi, en vertu d'un ordre de vente à moi donné par la Cour de Première Instance, section de M. Canon, juge, en date du 31 août 1827, à mo